Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 55 (1947)

Heft: 4

Artikel: A propos du retour de Payerne et d'Avenches au canton de Vaud (1801-1802)

Autor: Jomini, Edmond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-43055

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos du retour de Payerne et d'Avenches au canton de Vaud (1801-1802)

Le bon tabac des Payernois
Fait grimacer tous les Vaudois...

prétend une malicieuse chanson d'étudiants. Si ce n'est plus le cas aujourd'hui, cependant ce dut l'être jadis... à en croire une lettre qu'Isaac Detrey [1], sous-préfet, écrivait au début de mai, l'an 1801, à P. M. Glayre, membre du Conseil exécutif de la République helvétique, alors en séjour en sa demeure de Romainmôtier [2].

Je vous ai adressé par l'entremise de M. François PERCERET, d'Yverdon, un paquet de 10 livres de tabac haché, mais non frisé ; c'est la meilleure qualité de celui qui se fabrique dans cette ville ; il m'a couté seulement quatre batz la L, de sorte que je suis votre débiteur de dix batz, que je garde à votre disposition. Mon frère qui me charge de vous présenter ses obéissances, croit que vous ne pourrez pas en faire usage ; son goût et son odeur ne flatte pas le palais, et ne répand pas un parfum agréable comme les tabacs étrangers, cependant de mes connaissances qui étaient habituées aux tabacs préparés en Hollande, se servent actuellement de celui-là.

Mais il n'y avait pas que le tabac, à cette époque où Payerne et Avenches faisaient partie du canton de Fribourg, plus exactement du canton de « Sarine et Broye », de par la grâce de la Constitution de la République helvétique « une et indivisible », pour faire grimacer les citoyens de la cité de Berthe...

---

[1] Lettres d'Isaac et de Daniel Detrey à P.-M. Glayre. Archives cant., Hn 457.

[1*] Sur Isaac de Trey et son frère Daniel, cf. *R. H. V.*, juin 1947.

[2] Nous devons à l'obligeance de M. A. Burmeister, professeur à Payerne, les quelques renseignements suivants concernant le tabac payernois : On cultivait l'herbe à Nicod depuis 1719 dans la vallée de la Broye. Au XVIIIe siècle, on ignorait le cigare ; on fumait la pipe et le tabac se vendait sous forme de rouleaux tordus qu'on coupait en menus morceaux pour remplir la pipe. On prisait aussi beaucoup... et l'on chiquait également.

D. de Trey a écrit en 1819 un article sur la culture du tabac dans les *Feuilles d'agriculture et d'économie générale.* Lausanne 1819.

Un regret nostalgique, une amertume profonde les troublaient : n'être plus vaudois, et leur plus ardent désir était, au milieu des troubles qui agitaient la Mère-Patrie, qu'une Constitution enfin acceptable les réunît à nouveau à ce Pays de Vaud auquel ils étaient attachés par la chair et par l'esprit. Quelques lettres qu'Isaac et Daniel de Trey ont écrites à Mce Glayre reflètent cette nostalgie, cette amertume de la séparation, et expriment l'espoir tenace d'une prochaine réunion à leurs frères vaudois...

Vous me donnâtes une bien bonne nouvelle, mon cher Monsieur Glayre, écrit le 28 mai 1801 Daniel de Trey, quand vous m'apprîtes que Payerne et Avenches seraient joints au Léman pour faire un Canton, mais depuis quelques jours, mes espérances sont chancellantes, et mes craintes vont naturellement en augmenter, car l'intrigue est là, qui déploye toutes ses ressources, pour nous tenir dans le bourbier où nos fautes et le vœu d'une constitution informe nous ont jetés. Déjà, on fait sous main des souscriptions, pour donner de la force aux prétentions des fribourgeois. On fait plus ; il circule des copies de Constitution dans lesquelles il est dit que Fribourg, dans ses anciennes limites avec Payerne, Avenches, Morat et Schwarzbourg vont faire un Canton. Au moyen de ces intrigues, on pourrait bien et j'en tremble, nous jouer un mauvais tour. Je vous connais un patriote zélé et vous m'avez dit vous-même, que le Pays de Vaud était notre vraie Patrie. Combien cela m'a réjoui. C'est aussi ainsi que je pense. Tout plein de ces sentiments, je viens vous confier mes craintes, dans l'espérance que si ce mauvais sort nous était préparé, vous sauriez employer toute votre logique à revendiquer les intérêts du Pays de Vaud qui sont les nôtres. Excusez-moi, Monsieur, si je prends sur vos instants si utiles à la Patrie, quelques minutes pour vous entretenir de nous qui, abandonnés au milieu de nos tristes, ignorants voisins du Canton de Fribourg catholique, n'avons plus personne au gouvernement, ni dans l'administration du Canton, qui prenne intérêt à nous. Vous m'avez aussi parlé de religion... je porte dans mon cœur celle de mes pères ; j'en vois la ruine dans notre réunion au canton de Fribourg.

Après le coup d'Etat du 7 janvier 1800, qui avait vu la chute du Directoire de la République helvétique, les querelles politiques avaient repris de plus belle. Le premier Consul (la France) qui ne voulait point, après la paix de Lunéville (9 février 1801) donner aux puissances un prétexte à former une nouvelle coalition, laissait les suisses « mijoter dans leur jus », pour reprendre une expression qui fit fortune sur le plan politique européen, il n'y a guère longtemps, se bornant à soutenir l'un ou l'autre

des partis en présence, selon les convenances de sa propre politique.

Une « Commission exécutive » avait remplacé le gouvernement directorial helvétique... de laquelle l'envoyé de la France, Reinard, dans un rapport à Bonaparte avait pu dire qu'elle était « composée d'hommes qui n'ont d'autres points de contact entre eux qu'une probité reconnue. L'aristocratie et la démocratie, la superstition religieuse et les lumières y sont représentées. Essentiellement sans énergie, elle a tiré pendant quelque temps sa force de sa faiblesse même, et son système est celui de n'en avoir aucun » [1].

Tant bien que mal, plutôt mal que bien, cette Commission exécutive essayait de gouverner avec l'aide — ou l'entrave — d'un Sénat et d'un Grand Conseil ; elle s'efforçait aussi de mettre sur pied un projet de Constitution acceptable par une opinion publique désorientée et sollicitée par des idéologies contraires.

Le Traité de Lunéville, qui donnait « la faculté aux peuples qui habitaient les Républiques Batave, Helvétique et Cisalpinne, d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable », avait ranimé les espérances des partisans de l'ancien régime. La notification de cette clause (art. XI du traité) donna le signal de pétitions et d'adresses pour le rétablissement de l'ancien ordre de chose. « Les petits cantons (Verdeil, Histoire du canton de Vaud) réclamèrent leurs vieilles institutions ; la bourgeoisie de Berne protesta contre le démembrement, à la suite duquel Vaud et Argovie avaient été constitués en cantons. »

Dans le Canton du Léman, les partisans de Berne s'agitèrent, firent signer des pétitions, répandirent des brochures, en faveur du rattachement à Berne. Les patriotes du Léman en firent d'autres en sens contraire. Un pamphlet circulait sous le manteau : « Lettre d'un Suisse du Pays de Vaud », qui avait déclenché les foudres de l'autorité. Isaac De Trey, le signale dans deux lettres :

Ce n'est que d'aujourd'hui, mande-t-il dans l'une [2], que commencent à remuer quelques gens peu marquants ; mais sans doute poussés par de plus fins — ils ont répandu hier et aujourd'hui un

---

[1] Rapport de Reinard au Premier Consul, du 25 juin 1801.
[2] 25 juin 1801.

imprimé intitulé, *lettre d'un Suisse du Pays de Vaud habitant à Paris, à l'un de ses compatriotes.* J'en ai annoté quelques exemplaires ; cet écrit est dans le sens d'une réunion du Pays de Vaud au Canton de Berne, et cherche à faire repousser la Constitution qui nous sera présentée — les menées n'auront pas d'effet, le piège est trop grossier, puisqu'il tendrait à reformer un appanage à la Régie de Berne.

Et dans l'autre [1] :

Depuis ma dernière lettre les protestes de la Régie de Berne avaient fait lever la crête à toutes leurs créatures et cette lettre *d'un Suisse du Pays de Vaud,* était répandue pour correspondre à leurs vues.

J'ai pris à l'égard de ce papier les directives du Préfet National qui m'a ordonné de dénoncer les distributeurs au Tribunal, ce qui a été exécuté. Cette action ouverte contre les principaux en a rallenti l'effet. Cependant dans le district d'Avenches quelques chambres de Régie ont suivi la marche de celle de Berne par des adresses dans le même sens à peu près. Nous vîmes passer ici dimanche 5 crt, les citoyens Hollard, Président du Tribunal du Canton, avocat Roux, et un certain Raymond de Moudon, assez mauvais sujet ; ils eurent des conférences avec les principaux adhérents à la Régie de Berne, puis ils allèrent coucher à Avenches, pour se rendre le lendemain à Berne ; leur apparition dans ce lieu a été le signal de ralliement et de conférences, qui par les mouvements qui se sont faits, annonçaient de l'intrigue.

Il faut se rappeler que la réunion de Vaud à Berne n'entrait pas dans les vues du Premier Consul, ainsi qu'il l'avait déclaré positivement à Reding, peu de mois auparavant. Le préfet Polier avait reçu l'ordre d'empêcher dans le Léman, la circulation de tout écrit en faveur de la réunion à Berne. Il s'empressa donc d'envoyer une circulaire aux sous-préfets. « Des personnes qui se crurent désignées par cette circulaire répondirent par les journaux et s'annoncèrent comme étant les auteurs du factum. Elles furent poursuivies avec cinquante-sept autres ; mais ces poursuites cessèrent bientôt, car dans tous les cantons, le gouvernement de Reding protégeait les partisans de l'ancien régime, tandis qu'il sévissait contre les patriotes » [2].

---

[1] 7 juillet 1801.

[2] VERDEIL, *Hist. du cant. de Vaud,* t. III, p. 396. Cf. également les *Mémoires* d'HENRI MONOD, t. I, p. 204.

Avec quelle fraîcheur, quelle sagesse, quelle ferveur, quelle intelligence politique, les frères de Trey se font les avocats de leurs concitoyens, de leurs commettants. Et quel amour ils expriment pour leur petite ville. Non seulement ils en désirent le retour au Pays de Vaud, mais encore, manifestant une pointe « d'impérialisme » régional bien touchante, ne voit-on pas Isaac, le sous-préfet, désirer que le territoire de Payerne s'agrandisse aux dépens de ses proches voisins :

Je crois donc, Monsieur, que vos vues de vouloir former d'Avenches et de Payerne, deux districts séparés sont excellentes ; les rivalités entre deux villes, formant des prétentions au chef-lieu, entretiendraient une haine, qui ne s'éteindrait guère, qu'il faut éviter entre deux villes qui peuvent devenir intéressantes par leur situation ; — de plus l'extrême frontière du District d'Avenches du côté du Vully est trop distante de ce lieu, et en est souvent séparé par le débordement des eaux et des routes presque impraticables.

En conservant ces deux districts on peut agrandir celui de Payerne par une partie de celui de Moudon qui confine non seulement le District, mais s'étend même jusqu'au territoire de ce lieu, par exemple la paroisse de Granges, les Combremont, celles de Villarzel et de Dompierre, dont la majeure partie forme déjà l'arrondissement pour nos marchés. Le district d'Oron dont le chef-lieu ne sera jamais un bourg intéressant pourrait alors être fondu dans les disctrits voisins. Les justices de District ne pourraient que gagner à cette nouvelle division.

Les habitants de Payerne et d'Avenches faisaient ce qu'ils pouvaient pour faire valoir leurs droits historiques à redevenir vaudois. Ils trouvèrent dans les frères de Trey, des portes-parole autorisés, à la plume alerte, convaincus du bon droit de leurs concitoyens, parfaitement au courant de tout ce qui se disait dans les milieux politiques, de ce qui s'y préparait, et attentifs à saisir l'occasion favorable à la réalisation de leurs vœux.

Ces droits historiques des deux cités à redevenir vaudoises, étaient incontestables, sinon incontestés du point de vue politique. Mais il y avait encore plus. La différence de religion, de mœurs, des considérations d'ordre économique et géographique, tout militait en faveur de leur retour à la Patrie vaudoise. Enfin, on l'a vu plus haut, l'abandon dans lequel les autorités du canton de Sarine et Broye, laissaient volontairement les districts protestants, mettait le comble à leur infortune.

Le 25 juin, joignant un billet à celui que son frère expédiait, Daniel de Trey s'en explique longuement :

Nous avons beaucoup parlé avec Carrard et Muret de notre Constitution vaudoise qui est celle dont vous me montrâtes le projet à votre passage ici. Cela me plait infiniment sous tous les rapports, mais surtout je suis extrêmement réjoui de la perspective de bonheur, de liberté et de tranquillité que le système fédératif présente à ma Patrie. Ce fut avec une vraie joie que je vous entendis prononcer le nom de Vaudois, car depuis le commencement de nos malheureuses affaires, *unes et indivisibles absolument*, je n'ai cessé de regretter le Pays de Vaud, notre union, notre concorde, notre zèle.

J'espère que nous ne nous disputerons pas sur de la métaphysique politique et que nous adopterons le projet tel qu'il est parce qu'il est simple et laisse de la marge pour les corrections du temps et de l'expérience, seuls maîtres dans cette science. Votre idée d'introduire des ministres de la religion dans les Conseils est très heureuse, il faut avoir le courage que vous avez pour oser prendre le parti que vous avez pris, car les seuls mots de religion et de ministres, offensent même jusqu'aux hommes les plus éclairés, parmi ceux qui nous gouvernent directement et indirectement. Ils ne veulent pas voir que toute la liberté dont nous jouissons, que notre civilisation plus perfectionnée, notre moralité plus scrupuleuse, en un mot que la vraie garantie sociale dépend uniquement de cette religion réformée qui a porté les Cantons évangéliques de la Suisse à un point de prospérité tel que jamais auparavant on n'en avait vu d'exemples dans le monde. Quant à moi sincèrement attaché à cette religion sainte, j'estime que jamais nous n'aurons d'établissement solide si elle n'est pas la base de nos institutions. La philantropie nous fera aussi bien du mal relativement à cette religion. Des hommes bien pensants d'ailleurs se sont imaginés que puisque tous les hommes sont frères, enfants du même Dieu, il n'y a qu'une religion ; cette manière de voir est élevée, mais elle n'est pas susceptible d'application, car on trouvera en dernier résultat qu'il faut un culte à une nation et que la religion naturelle n'est pour les 99/100 des hommes que l'idolatrie toute pure.

Maintenant après vous avoir dit, bien naïvement sans doute, ma façon de penser à cet égard, je veux vous faire une petite confidence, qui peut-être au reste n'est déjà plus un secret pour vous : Carrard et Muret détruisent sans s'en apercevoir tout le bien que l'article tel que vous me l'avez lu, pourrait faire. Ils l'ont amendé et veulent que l'un des trois ecclésiastiques soit du culte catholique. Si vous avez un prêtre papiste dans vos conseils, vous voilà entravés dès les premiers pas : ne faut-il pas être aveugle pour proposer ce mélange ? Comme si deux religions relativement aux institutions civiles et politiques n'étaient

pas aussi différentes que la Payenne, la Juive, la Mahométane. Je puis vous en parler pour avoir travaillé avec les papistes, depuis notre fusion, dans le coupable et malheureux Canton de Fribourg ; eussé-je quelque malédiction à prononcer sur les Vaudois, je croirais avoir assez fait de leur souhaiter ce que l'on projette ; d'ailleurs le temps et l'expérience feront voir la vérité de ce que je dis. Si cette vérité n'est pas déjà démontrée par la triste influence que le papisme a eu sur le bien-être des districts protestants de Fribourg. Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru devoir vous dire à vous, parce que j'ai aperçu que vous avez aussi une religion : je n'aurais pas osé le dire aux *amendans* [1] quoique lié avec eux, parce que difficilement ils croiraient qu'on peut être de bonne foi attaché à un culte plutôt qu'à un autre.

J'espère que vous conserverez longtemps l'ascendant que vous avez pris ; le grand intérêt que vous avez aussi pris à notre Pays de Vaud vous a rattachés tous ceux que nos dissensions politiques avaient éloignés de nous ; il ne tient qu'à vous de faire le plus grand bien et je trouverais dans cette persuasion de la joie à faire le sacrifice de mon opinion particulière sur l'article en question, si l'amendement vous est agréable, car je ne vois que près de moi et je me livre facilement à toutes les impressions qui touchent le cœur plutôt que le raisonnement, mais je me corrige aisément.

Il y a dans cette lettre de Daniel de Trey, on aura pu s'en convaincre, le résumé limpide de toutes les préoccupations politiques du moment, vues et commentées par un patriote sincère et clairvoyant. Non sans humour parfois, ainsi lorsque, étant allé à Berne « voir comment les choses se passaient », il découvre à sa « grande surprise » que le Comité pour l'organisation marchait... très lentement (déjà !), souvent ses accents nous émeuvent quand, par exemple, il dit si simplement que ce fut avec une « vraie joie » qu'il entendit « prononcer le nom de Vaudois » et qu'il a ce cri qui en dit long sur ses sentiments : depuis « le commencement de nos malheureuses affaires, « *unes et indivisibles absolument* », je n'ai cessé de regretter le Pays de Vaud, notre union, notre concorde, notre zèle ».

Avec quelle joie, Isaac et Daniel de Trey durent-ils saluer l'arrêté du 16 octobre 1802 (confirmé par l'Acte de Médiation en 1803), qui fit rentrer Payerne et Avenches sous la bannière vaudoise... on se l'imagine aisément...

Dr Edmond Jomini.

---

[1] Carrard et Muret.